



Soutiens et contributeurs :



## COVOITURAGE ET ACTION PUBLIQUE

# AGIR À L'ÉCHELLE RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE

### SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ

Face aux défis écologiques et sociaux, repenser nos pratiques de mobilité devient une nécessité. Mais, si les zones urbaines bénéficient de nombreuses solutions alternatives à la voiture, les politiques publiques actuelles se heurtent encore à la problématique de la desserte des zones peu denses, rurales, périurbaines ou de montagne.

La voiture reste ainsi, de loin, le mode de déplacement dominant dans nos territoires, avec un taux d'occupation très faible. Pourtant, un usage plus raisonné de la voiture est possible là où il n'existe pas d'alternatives plus performantes. Les territoires disposent à cet effet d'un gisement de richesse considérable et inexploité : les sièges libres des véhicules en circulation.

Cheffes de file de la mobilité et autorités organisatrices de la mobilité (AOM) lorsque les intercommunalités ne se sont pas saisies de la compétence, les Régions ont un rôle déterminant à jouer pour le développement d'un véritable système covoiturage.

Issue du guide complet publié par Ecov avec le soutien de l'ADEME et du Cerema, cette synthèse vise à donner aux acteurs de la mobilité les clés pour favoriser le développement du covoiturage et ainsi contribuer à répondre aux défis économiques, sociaux et écologiques de la mobilité dans les territoires peu denses.

#### QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

# 90%

90% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture individuelle dans les zones rurales et périurbaines.  
*(INSEE 2019)*

# 9/10

9 conducteurs sur 10 sont seuls au volant en heure de pointe sur les grandes pénétrantes autoroutières.  
*(baromètre de l'autosolisme, Vinci Autoroute, 2022)*

# 150 M€

Montant de l'enveloppe annoncée par l'État pour le covoiturage quotidien en 2023.



## COMPRENDRE LE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN

Le covoiturage peut être formel ou informel, planifié ou sans réservation. Les différentes formes visent des typologies de territoires ainsi que des cibles d'usagers variés.

Malheureusement, de nombreux territoires restent sans alternative suffisamment attractive à l'autosolisme. L'absence de politique publique coordonnée et le manque de coopération freinent souvent la mise en oeuvre de solutions.

Pour se déployer le covoiturage a, comme le vélo, besoin d'un écosystème favorable d'infrastructures, de services, d'informations et de tarification. Les leviers et modalités des politiques publiques pour le covoiturage restent toutefois à mettre en oeuvre.

La sphère publique a tout intérêt à se saisir du sujet pour veiller à l'utilité publique des services proposés et à la bonne complémentarité avec les transports publics.

Elle peut notamment :

- **assurer l'intégration avec l'offre de transport collectif existante (complémentarité des services, intermodalité, tarification, information multimodale);**
- **bien cibler les trajets subventionnés pour garantir l'utilité publique du soutien financier, en recourant notamment au Registre national de preuve de covoiturage (RNPC).**

## LE PLAN COVOITURAGE : UNE OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT

Le gouvernement a annoncé un plan national pour le covoiturage du quotidien pour soutenir le développement du covoiturage sur des courtes distances.

Celui-ci marque un tournant pour l'émergence d'un système covoiturage en grande partie porté par les collectivités locales. Il comprend trois mesures phares.

1. Une mobilisation du Fonds vert à hauteur de 50 M € en 2023 pour soutenir les collectivités. Cette mesure particulièrement structurante peut financer tout ce qui participe à la mise en place d'un système covoiturage à l'échelle du territoire.
2. Un soutien aux politiques de subvention des services de covoiturage des AOM.
3. Une prime de 100€ pour les primo conducteurs.



### LA VISION CIBLE

Parvenir, en 10 ans, à **faire entrer le partage de trajets dans les habitudes de mobilité quotidienne** dans une logique d'optimisation globale de la dépense publique régionale pour le système de mobilité.

# 15 ACTIONS POUR PILOTER UN SYSTÈME COVOITURAGE EN RÉGION



### PLANIFIER

UNE RÉGION STRATÈGE, CHEFFE DE FILE DU COVOITURAGE

1. **Elaborer un schéma directeur régional** du covoiturage qui fixe la stratégie d'intervention sur l'ensemble du système covoiturage (infrastructure, service, animation, etc.)
2. **Créer une cellule régionale** de coordination et de concertation dédiée au covoiturage.
3. **Accompagner les intercommunalités et territoires de projet** dans la mise en oeuvre de leur dispositif de mobilité partagée (études, ingénierie contractuelle et financière).
4. **Fixer des objectifs chiffrés** et piloter un suivi opérationnel de ces indicateurs.



### AMÉNAGER

UNE RÉGION QUI ADAPTE LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES POUR FAVORISER LES MOBILITÉS PARTAGÉES

9. **Concevoir des pôles d'échanges** multimodaux faisant la part belle aux mobilités partagées.
10. **Aménager des aires de covoiturage** sur le réseau routier d'intérêt régional, cofinancer sur le reste du territoire.
11. **Expérimenter la mise en oeuvre de voies réservées et de lignes de covoiturage** sur le réseau routier d'intérêt régional en se saisissant de la loi 3DS.



### FINANCER

UNE RÉGION QUI CONSTRUIT ET SOUTIEN LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES DE COVOITURAGE

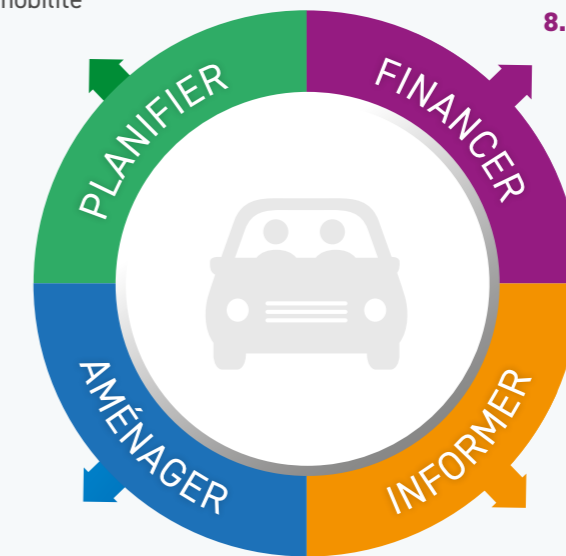
5. **Soutenir et co-financer** les dispositifs locaux de covoiturage.
6. **Faire des contrats opérationnels** de mobilité un outil de pilotage et de coordination de la politique publique de covoiturage à l'échelle du bassin de mobilité.
7. **Subventionner** de façon ciblée les trajets pour progressivement ancrer des habitudes et faire connaître les services.
8. Pour cela, **allouer un budget annuel** dédié au covoiturage (au moins 2% du budget transport).



### INFORMER

UNE RÉGION QUI PROMeut ET INTÈGRE LES SOLUTIONS DE COVOITURAGE DANS SON BOUQUET DE SERVICES DE MOBILITÉ

12. **Intégrer les services de covoiturage** dans les systèmes d'information multimodale et à terme dans les MaaS régionaux.
13. **Communiquer et promouvoir** de façon coordonnée les offres de mobilité partagée disponibles en région.
14. **Accompagner** les usagers au changement.
15. **Animer une communauté technique** permettant de capitaliser sur les expériences et de monter en connaissance sur le sujet.



## ALLER PLUS LOIN

### À PROPOS D'ECOV :

Ecov est un opérateur de mobilité qui conçoit, déploie et exploite des lignes de covoiturage au service des collectivités locales.

Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire créée en 2014, nous avons acquis une expérience unique avec plus d'une cinquantaine de lignes déployées dans différents types de territoires, périurbains ou ruraux, et plus de 80 études sur le covoiturage sous toutes ses formes.

### VERSION COMPLÈTE DU GUIDE :

[ecov.fr](https://ecov.fr)

### CONTACT :

[monprojet@ecov.fr](mailto:monprojet@ecov.fr) | [LinkedIn](#) | [Twitter](#) | [Youtube](#)